

CONSEIL D'ADMINISTRATION, SEANCE DU 20 DECEMBRE 2018

Délibération n°24-2018

Objet : décision modificative 3

Ce jeudi 20 décembre 2018, à dix-huit heures, le conseil d'administration de L'empreinte, Scène nationale Brive – Tulle se réunit au Théâtre, Place Aristide Briand à Brive sur convocation en date du 12 décembre 2018.

Les présents sont :

VILLE DE BRIVE : Mme Patricia BORDAS, Mme Anne COLASSON, M. Jean-Marc COMAS, M. Christian PRADAYROL, M. Jacques VEYSSIERE

VILLE DE TULLE : M. Bernard COMBES, Mme Christiane MAGRY, M. Yannik SEGUIN

ETAT : Mme Marion LIMEUIL, M. Jean-Paul VICAT

REGION NOUVELLE-AQUITAINE : M. Laurent LENOIR

DEPARTEMENT DE LA CORREZE : M. Francis COLASSON

AUTRES COLLECTIVITES TERRITORIALES : Mme Florence BELONIE, Mme Sabine MALARD, Mme Annie MOURNETAS,

PERSONNALITES QUALIFIEES : M. Jean-Pierre CHAMPCLAUX, Mme Marie-Josée CLERGEAU, M. Jacques SPINDLER, M. Christian TRIGUEROS

REPRESENTANT DU PERSONNEL : M. Christian ROQUES

Représentés :

M. Philippe NAUCHE par M. Jean-Pierre CHAMPCLAUX, M. Frédéric SOULIER par M. Jean-Marc COMAS

Autres représentants : Mme Corinne ARAZO, Mme Françoise AUGAUDY, Mme Nathalie Besançon, M. Nicolas BLANC, M. Pierre-Michel GOUX, Mme Nathalie JAYAT, Mr Christian LOUIS,

- Conformément aux Lois n° 2002-6 du 4 janvier 2002 et n°2006-723 du 22 juin 2006, relatives à la création d'établissements publics de coopération culturelle, et à son fonctionnement,
- Conformément aux décrets n° 2002-1172 du 11 septembre 2002 et n° 2007-788 du 10 mai 2007 relatifs aux établissements publics de coopération culturelle et modifiant la partie réglementaire du code général des collectivités territoriales,
- Conformément à l'Arrêté Préfectoral du 20/05/2009, portant création de l'EPCC « Les Treize Arches »,
- Conformément à l'Arrêté Préfectoral du 04/05/18, portant modification de l'EPCC « Les Treize Arches », qui devient l'EPCC L'empreinte,
- Conformément à la délibération n°22-2018 portant actualisation des statuts
- Vu l'article L2321-2 du code général des collectivités territoriales

Membres	24
Présents	20
Représentés	2
Votants	22
Exprimés	22
Pour	22
Contre	0

Accusé de réception en préfecture
019-518776588-20181220-DEL24-2018-DE
Date de télétransmission : 21/12/2018
Date de réception préfecture : 27/12/2018

Rx

CONSEIL D'ADMINISTRATION, SEANCE DU 20 DECEMBRE 2018

Exposé des motifs

Afin d'ajuster les crédits alloués au budget primitif et aux décisions modificatives n°1 et n°2 de l'exercice 2018, il apparaît nécessaire de réaliser les modifications suivantes selon le tableau ci-dessous.

Il est proposé au Conseil d'administration de voter la décision modificative suivante :
Décision modificative n°3 par chapitres

DEPENSES D'EXPLOITATION	
011 – Charges à caractère général	- 78 186
012 – Charges de personnel et frais assimilés	12 607
65 – Autres charges de gestion courante	8 781
TOTAL DEPENSES D'EXPLOITATION	- 56 798
RECETTES D'EXPLOITATION	
013 – Atténuation de charges	4 295
70 – Produits des services	19 830
75 – Autres produits de gestion courante	- 5 500
77 – Produits exceptionnels	4 577
78 – Reprises sur prov. et sur dépréciations	- 80 000
TOTAL DEPENSES D'EXPLOITATION	- 56 798

24

CONSEIL D'ADMINISTRATION, SEANCE DU 20 DECEMBRE 2018

Décision

Après en avoir délibéré le **Conseil d'Administration** décide à l'unanimité :

- d'approuver la décision modificative 3 de l'exercice 2018 ci-dessus.

Certifie le caractère exécutoire
de l'acte administratif

Brive, le 20 décembre 2018

M. Bernard COMBES
Vice - Président